

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

**N°CT2022.5/075-3**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Virginie DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Claire GASSMANN, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur François VITSE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Madame Sophie LE MONNIER, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Sonia RABA à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Maurice BRAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Madame Carine REBICHON-COHEN.

Etaient absents excusés :

Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Vincent GIACOBBI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Rosa LOPES, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Secrétaire de séance : Madame Julie CORDESSE .

Nombre de votants : 66

Vote(s) pour : 66

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/075-3
Identifiant télértransmission	094-200058006-20221214-lmc139495-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/075-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139495-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

**N°CT2022.5/075-3**

**OBJET :** **Affaires générales - Ressources humaines -** Modification du tableau des effectifs.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

**VU** le code général de la fonction publique et notamment les livres III et IV ;

**VU** l'article L.112-1 du code général de la fonction publique relatif au principe de participation ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2022.4/056-1 du 12 octobre 2022 modifiant le tableau des effectifs ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2022.5/075-2 du 14 décembre 2022 actant la reprise en régie du personnel en charge de l'activité d'enseignement musical de l'école de musique César Franck du Plessis-Tréville ;

**VU** l'avis favorable des représentants du personnel auprès du comité technique en date du 2 décembre 2022 ;

**VU** l'avis favorable des représentants de l'établissement auprès du comité technique en date du 2 décembre 2022 ;

**VU** le budget de Grand Paris Sud Est Avenir ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre des recrutements, des mises en stage, de la reprise en régie du personnel de l'école de musique César Franck du Plessis-Tréville tel qu'actée par délibération du conseil de territoire n°CT2022.5/075-2 du 14 décembre 2022 susvisée, ainsi que des promotions internes et avancements de grade, il convient de créer et supprimer certains emplois permanents ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/075-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139495-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

**CONSIDERANT** que dans le cadre du recrutement d'un chargé d'opérations et d'un responsable opérations au sein de la Direction de la voirie, de l'eau potable et de l'assainissement (DVEPA), si aucun fonctionnaire ne peut être recruté sur ces postes, et eu égard aux compétences et sujétions particulières de ces postes, ils pourront être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article L. 332-8, 2° du code général de la fonction publique ; que les agents contractuels susceptibles d'être recrutés devront être titulaires d'un bac +5 ou témoigner d'une expérience équivalente ; que le niveau de rémunération de ces agents sera attribué par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux et des ingénieurs territoriaux ;

**CONSIDERANT** que le comité technique, qui s'est réuni le 2 décembre 2022, a émis un avis favorable à ces créations et suppressions de postes ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 08 DECEMBRE 2022,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : CRÉE** les postes suivants :

- 1 poste d'Administrateur hors classe ;
- 2 postes d'Attaché territorial principal ;
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 1 poste d'Ingénieur principal ;
- 1 poste d'Ingénieur ;
- 1 poste de Technicien ;
- 11 postes d'Agent de maîtrise principal ;
- 4 postes d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 1 poste de Bibliothécaire ;
- 1 poste d'Assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 1 poste d'Assistant de conservation ;
- 2 postes d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 1 poste d'Adjoint territorial du patrimoine ;
- 1 poste de Directeur d'établissement d'enseignement artistique 2<sup>ème</sup> catégorie ;
- 10 postes d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 19 postes d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/075-3
Identifiant télérmission	094-200058006-20221214-lmc139495-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

- 2 postes d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

**ARTICLE 2 : SUPPRIME** les postes suivants :

- 1 poste d'Administrateur général ;
- 4 postes d'Attaché territorial ;
- 1 poste de Rédacteur territorial ;
- 1 poste de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 4 postes d'Agent de maîtrise ;
- 12 postes d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 1 poste de Bibliothécaire principal ;
- 2 postes d'Attaché de conservation principal ;
- 10 postes d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 2 postes d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 2 postes de Professeur territorial d'enseignement artistique hors classe ;
- 4 postes de Professeur territorial d'enseignement artistique ;
- 2 postes d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**ARTICLE 3 : DIT** que le tableau des effectifs de Grand Paris Sud Est Avenir est modifié tel qu'il figure en annexe.

**ARTICLE 4 : DIT** que dans le cadre du recrutement d'un chargé d'opérations et d'un responsable opérations au sein de la Direction de la voirie, de l'eau potable et de l'assainissement (DVEPA), si aucun fonctionnaire ne peut être recruté sur ces postes, et eu égard aux compétences et sujétions particulières de ces postes, ils pourront être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article L. 332-8, 2° du code général de la fonction publique.

Les agents contractuels susceptibles d'être recrutés devront être titulaires d'un bac +5 ou témoigner d'une expérience équivalente.

Le niveau de rémunération de ces agents sera attribué par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux et des ingénieurs territoriaux

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/075-3
Identifiant télértransmission	094-200058006-20221214-lmc139495-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

**ARTICLE 5** : **DIT** que la dépense résultant de la présente délibération est prévue au budget de Grand Paris Sud Est Avenir.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/075-3
Identifiant télértransmission	094-200058006-20221214-lmc139495-DE-1-1

TABLEAU DES EFFECTIFS ANNEXES MAJ 31/10/2022

FILIERE	GRADES OU EMPLOIS	CAT	déc-22
			Nombre de postes permanents budgétés au 14/12/2022
EMPLOI FONCTIONNEL	Directeur général des services (150000/400000 hab.)		1
	Directeur général adjoint des services (150000/400000 hab.)		6
	Directeur général des Services Techniques (150000/400000)		0
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>7</b>
EXPERT DE HAUT NIVEAU ET DIRECTEUR DE PROJET	Expert de haut niveau - Directeur de projet (Groupe II 150000 / 400000 hab.)		2
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>2</b>
ADMINISTRATIVE	Administrateur général	A	1
	Administrateur territorial hors classe	A	3
	Administrateur territorial classe normale	A	7
	Directeur territorial	A	2
	Attaché Hors classe	A	6
	Attaché principal	A	19
	Attaché territorial	A	63
	Rédacteur principal de 1ère classe	B	12
	Rédacteur principal de 2ème classe	B	8
	Rédacteur territorial	B	12
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	43
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	39
	Adjoint administratif territorial	C	30
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>245</b>
TECHNIQUE	Ingénieur en chef hors classe	A	1
	Ingénieur en chef	A	5
	Ingénieur principal	A	12
	Ingénieur	A	21
	Technicien principal 1ère classe	B	9
	Technicien principal 2ème classe	B	12
	Technicien	B	15
	Agent de maîtrise principal	C	57
	Agent de maîtrise	C	64
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	68
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	127
	Adjoint technique territorial	C	131
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>522</b>
	CULTURELLE	Conservateur en chef des bibliothèques	A
Conservateur territorial des bibliothèques		A	3
Bibliothécaire principal		A	8
Bibliothécaire territorial		A	10
Attaché de conservation principal		A	1
Attaché de conservation		A	1
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe		B	15
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2nd classe		B	16
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques		B	13
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe		C	23
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe		C	21
Adjoint territorial du patrimoine		C	31
Directeur d'établissement territorial d'ens. artistique 2ème cat.		A	1
Directeur d'établissement territorial d'ens. artistique 1ère cat		A	1
Professeur territorial d'enseignement artistique hors classe		A	35
Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale		A	28
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		B	94
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		B	67
Assistant d'enseignement artistique		B	1
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>371</b>
ANIMATION	Animateur principal de 1ère classe	B	3
	Animateur principal de 2ème classe	B	1
	Animateur	B	6
	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	B	3
	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	0
	Adjoint territorial d'animation	C	5
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>18</b>
SPORTIVE	Conseiller territorial des APS principal	A	0
	Educateur des APS principal 1ère classe	B	15
	Educateur des APS principal 2e classe	B	5
	Educateur des APS	B	27
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>47</b>	
MEDICO-SOCIALE	Médecin territorial	A	0
	Psychologue	A	0
	Technicien paramédical	B	1
	Assistant socio-éducatif principal	B	0
	ATSEM 1ère classe	C	0
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>1</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1212</b>